

Agir ensemble pour accélérer la finance durable

Rapport d'étape du Réseau de la banque et de la finance durables

Observations sur les politiques innovantes et les initiatives de marchés dans 43 pays émergents

Octobre 2021

RÉSUMÉ



Sustainable
Banking and
Finance
Network



© Société financière internationale (IFC) [2021], en sa qualité de Secrétariat du Réseau de la banque et de la finance durables (SBFN, selon son acronyme anglais). Tous droits réservés. 2121 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington, D.C. 20433, Internet : www.ifc.org

Le contenu de cette publication est protégé par les droits d'auteur. La reproduction et/ou la diffusion de tout ou partie de cette publication peut constituer une violation au droit applicable. IFC et le SBFN encouragent la diffusion de leurs travaux et accordent généralement sans tarder la permission d'en reproduire des extraits. Les contenus sélectionnés à des fins éducatives et non commerciales peuvent être utilisés gratuitement à condition qu'une mention claire de leur source soit citée et que les conditions qui peuvent être raisonnablement imposées soient respectées.

IFC et le SBFN ne garantissent pas l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité des informations réunies dans cet ouvrage ni les conclusions ou jugements qui y sont présentés, et déclinent toute responsabilité quant aux omissions ou erreurs (y compris, mais non exclusivement, les erreurs typographiques ou techniques) figurant dans son contenu ou résultant de son utilisation. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent de la part du Groupe de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières.

Cet ouvrage a été établi en consultation avec des membres du SBFN. Les résultats, interprétations et conclusions qui y sont présentés ne reflètent pas nécessairement les vues des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale et d'IFC ni des pays qu'ils représentent. Il est destiné uniquement à des fins d'information générale et n'a pas pour but de proposer des avis juridiques, des conseils de placement ou d'investissement, juridique, ou des sollicitations de quelque type que ce soit. IFC ou les entités qui lui sont affiliées peuvent avoir réalisé des investissements, fourni des conseils ou des services à certaines entreprises ou parties mentionnées dans cet ouvrage ou avoir un intérêt financier dans ces dernières.

Toutes les demandes relatives aux droits, aux licences et aux autorisations y compris les droits dérivés, doivent être adressées à IFC, Corporate Relations Department, 2121 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington, D.C. 20433. IFC est une organisation internationale constituée conformément aux statuts adoptés par ses États membres, et fait partie du Groupe de la Banque mondiale. Tous les noms, logos et marques utilisés sont la propriété d'IFC et ne peuvent être utilisés à quelque fin que ce soit sans son consentement exprès écrit. « International Finance Corporation » et « IFC » sont, de surcroît, des marques déposées d'IFC et sont protégées par le droit international.

« Réseau de la banque et de la finance durables » est « SBFN » d'après son nom anglais « Sustainable Banking and Finance Network ».

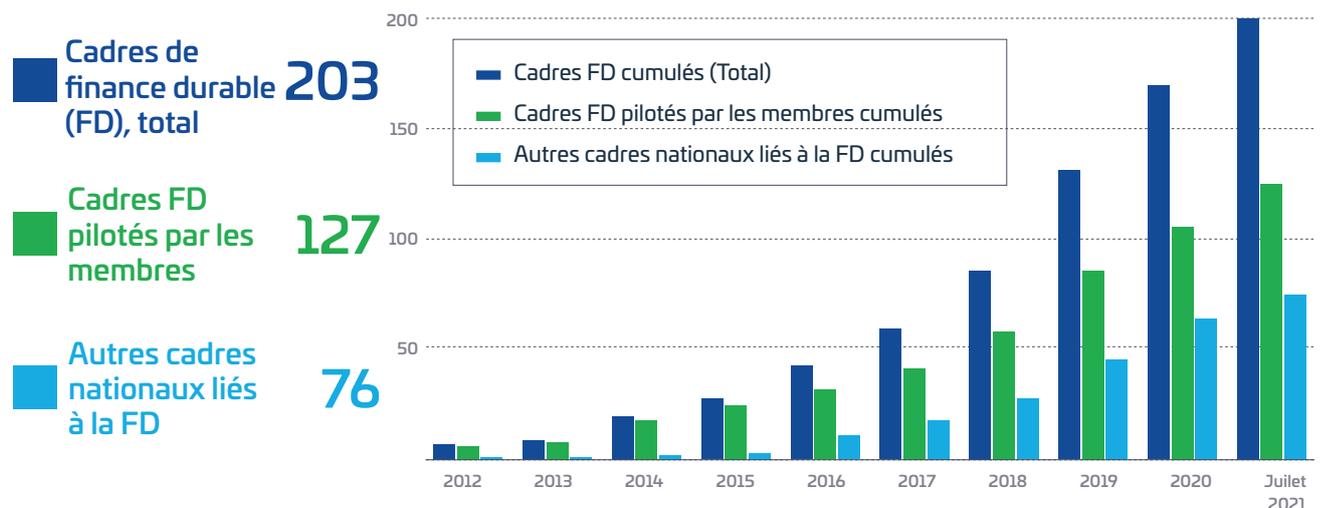
Principales données – progrès depuis le dernier rapport

Adhésion au SBFN

43 pays membres ↑13% **63** institutions membres ↑19% **33** pays ayant adopté des mesures/principes ↑50%

43 000 milliards de dollars (86%) d'actifs bancaires dans les pays émergents représentés par des membres du SBFN

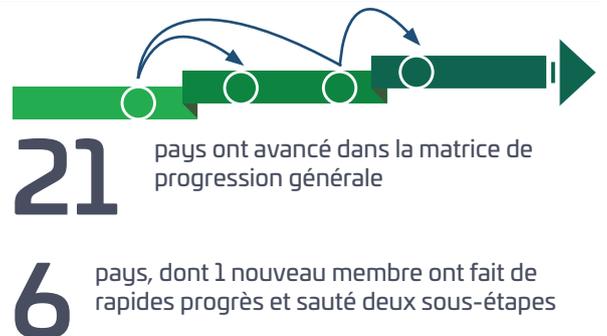
Accélération de l'établissement de cadres pour la finance durable dans les pays membres du SBFN



Faits marquants

22 pays ont adopté des mesures supplémentaires durant le cycle pour renforcer leur cadre national pour la finance durable

11 pays ont mis en place leur premier cadre national pour la finance durable



Faits marquants au niveau des piliers

Pilier 1 : Intégration ESG

32 pays (74 %) ont mis en place des cadres ESG, qui sont, en majorité, assortis d'obligations de reporting et mettent en relief la gouvernance (« G ») de la performance E&S.

15 pays (35 %) ont mis en place une collecte systématique de données sur les questions ESG pour suivre la mise en œuvre.

Pilier 2 : Gestion du risque climatique

28 pays (65 %) ont atteint la sous-étape « Formulation » pour le risque climatique, et utilisent les cadres ESG pour intégrer les risques physiques et de transition liés au climat.

4 pays (10 %) ont atteint la sous-étape « Développement », et montrent la voie en prenant de robustes mesures face au risque climatique.

Pilier 3 : Financements durables

24 pays (56 %) ont publié des lignes directrices pour les instruments financiers verts, sociaux et/ou axés sur la durabilité, comme les prêts et les obligations.

6 pays (14 %) ont publié des taxonomies et des catalogues détaillés des activités, projets et secteurs verts ou axés sur la durabilité qui sont éligibles.

Résumé

D'importants investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. Selon les estimations de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), les pays en développement auront besoin, à cette fin, de mobiliser des financements à hauteur de 2 500 milliards de dollars, et ils afficheront un déficit de financement supplémentaire de 1 700 milliards de dollars par suite de la pandémie de COVID-19. L'affectation de seulement 1,1 % des financements mondiaux à l'appui de la réalisation des ODD pourrait combler ce déficit.

Si les besoins sont grands, les opportunités le sont d'autant plus. D'après les estimations d'IFC, 23 000 milliards de dollars d'investissements pourraient être réalisés dans les activités et secteurs verts et liés au climat pour aider à atteindre les objectifs nationaux alignés sur l'Accord de Paris et accélérer le passage à une économie bas carbone à l'échelle mondiale¹. L'essentiel des fonds requis proviendra du secteur privé, et notamment des banques, des investisseurs institutionnels et des marchés financiers.

L'intérêt porté à la finance durable dans le monde entier a, de ce fait, considérablement augmenté, cette dernière offrant la possibilité de faire appel au secteur financier pour progresser en direction des objectifs de développement durable. Les autorités réglementaires, les organes de surveillance et de contrôle, les associations professionnelles et les institutions financières sont, par conséquent, de plus en plus nombreux à adopter des politiques, des réglementations et des pratiques pour :

- **Réduire** et gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés aux activités du secteur financier — notamment les risques liés au climat, et
- **Encourager** l'orientation des capitaux sur les actifs, les projets, les secteurs et les entreprises qui procurent des avantages environnementaux, climatiques et sociaux.

En octobre 2021, le Réseau de la banque et de la finance durables (SBFN), antérieurement appelé Réseau de la banque durable, qui bénéficie du soutien d'IFC, représentait 63 institutions de 43 pays, et couvrait plus de 43 000 milliards de dollars d'actifs bancaires, soit 86 % du total de ces actifs dans les pays émergents².

Le Réseau a changé de nom en septembre 2021 à la suggestion de ses membres, dans le but de mieux refléter

leur diversité. Sa nouvelle appellation reflète la collaboration grandissante observée entre différentes parties du secteur financier grâce au pouvoir de rassemblement unique du SBFN. Il compte à présent parmi ses membres des banques centrales, des associations bancaires, des ministères des Finances, des ministères de l'Environnement, des organes de réglementation des marchés financiers, des autorités des marchés de capitaux et des organismes régionaux représentant des associations bancaires et des autorités réglementaires.

Les membres du Réseau sont résolus à promouvoir la finance durable et à produire des changements mesurables. À cette fin, le rapport d'étape du SBFN présente l'évaluation et la référence les plus détaillées des approches nationales adoptées pour promouvoir la finance durable dans les pays émergents. Il applique un Cadre de mesure conçu et perfectionné en collaboration avec les membres depuis 2016, sous la direction du groupe de travail pour les mesures du SBFN.

Le Cadre de mesure ne cesse d'évoluer, de même que l'expérience des membres en matière de finance durable. Il prend en compte la dynamique du marché et les apports collectifs des membres. La version révisée de 2021 a été établie compte tenu des meilleures pratiques les plus récentes et des évolutions globales pertinentes. Les principaux thèmes considérés cette année sont :

- **L'élargissement des cadres nationaux de gestion des risques ESG** et leur application par les institutions financières.

1 IFC, « Climate Investment Opportunities in Emerging Markets: An IFC Analysis », 2016.

2 Source des données : Fonds monétaire international, Financial Soundness Indicators, 2017. <http://data.imf.org/?sk=51B096FA-2CD2-40C2-8D09-0699CC1764DA>

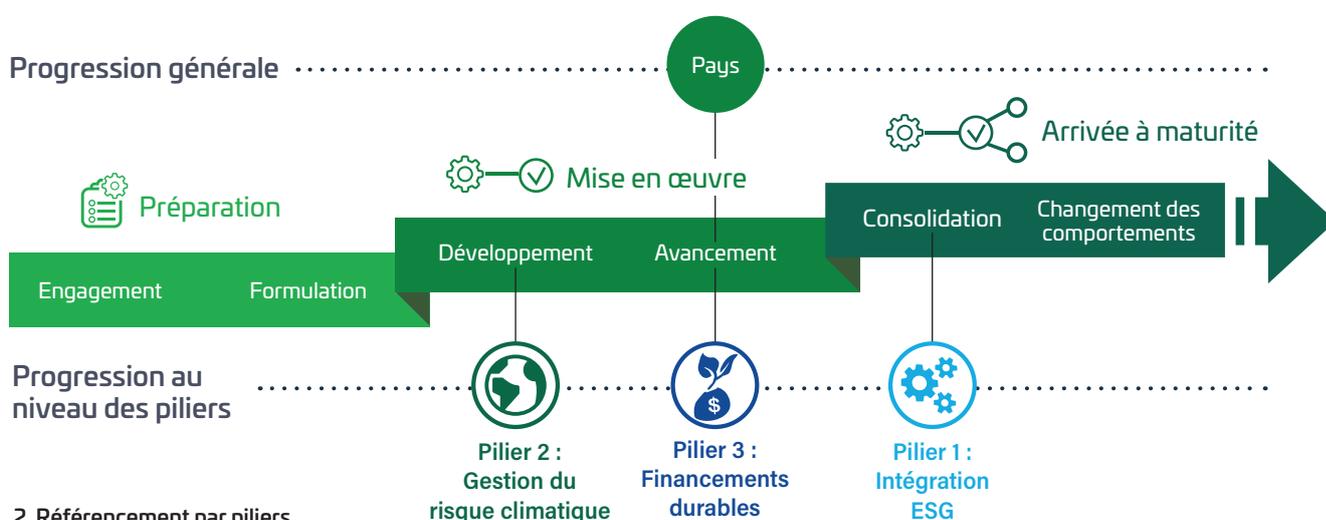
- **La pandémie de COVID-19** et les efforts menés par de nombreux pays pour recourir à la finance durable en vue de « reconstruire mieux ».
- L'élargissement de la finance durable au-delà des **services bancaires** pour inclure les marchés de capitaux, les fonds de pension, les compagnies d'assurance et les sociétés de gestion d'actifs.
- La **nécessité grandissante de disposer de données pour comprendre aussi bien les risques ESG que les opportunités en ce domaine**, qui accroît la demande d'une meilleure divulgation de l'information dans toutes les parties du secteur financier ainsi que, notamment, la formulation de définitions et l'établissement de taxonomies.
- L'urgence de plus en plus pressante posée par **le changement climatique** et le caractère impératif de la gestion du **risque climatique**.
- La popularité des **obligations vertes et climatiques**, qui a entraîné la création **d'obligations sociales et durables**, ainsi que l'élargissement de la gamme des produits au-delà des obligations, pour inclure les prêts et d'autres instruments financiers afin de mobiliser des capitaux à l'appui de la réalisation d'objectifs de développement durable.

Figure 1 : Cadre de mesure du SBFN

1. Matrices de progression

La matrice de progression du SBFN, qui est établie à partir des trajectoires de développement et des étapes communes aux membres du Réseau, présente les progrès accomplis à l'échelle du marché par tous les pays membres en suivant trois étapes de développement type. Elle permet à chaque membre du SBFN d'évaluer ses propres progrès et de déterminer les points forts et les points faibles de son approche.

La cartographie des étapes a été établie à partir de jalons qualitatifs et d'une analyse quantitative concernant : i) les progrès réalisés dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre de politiques et de principes nationaux, et ii) les mesures adoptées et les pratiques suivies par le secteur. Le Rapport 2021 complète la matrice de progression générale par trois matrices établies au niveau des piliers qui permettent de déterminer les avancées réalisées par un pays dans les domaines couverts par les différents piliers.



2. Référencement par piliers

Une évaluation dynamique est réalisée à l'échelle de plusieurs piliers prioritaires de la finance durable, au moyen d'observations qualitatives et quantitatives, dans le but d'évaluer les progrès et de pouvoir réaliser des comparaisons entre les pays. L'analyse se fonde sur 3 piliers, 3 sous-piliers transversaux, 11 indicateurs transversaux et 75 indicateurs sous-jacents pour évaluer de manière objective le ou les cadres de finance durable d'un pays, en considérant leur clarté, leur étendue et leur respect des bonnes pratiques internationales.

	Pilier 1 : Intégration ESG	Pilier 2 : Gestion du risque climatique	Pilier 3 : Financements durables
Sous-pilier 1 : Alignement stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre national • Alignement sur les objectifs et les normes internationales • Alignement sur les objectifs et les stratégies nationales 		
Sous-pilier 2 : Mesures des autorités réglementaires et des associations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Approche générale et stratégie • Directives techniques • Activités de supervision et incitations • Suivi et diffusion de l'information 		
Sous-pilier 3 : Actions attendues de la part des institutions financières (IF)	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie et gouvernance • Structure organisationnelle et capacités • Politiques et procédures • Suivi, reporting et divulgation 		

3. Données sectorielles et étude de cas

En 2021, le processus de collecte des données a fait l'objet d'une demande, à titre exploratoire, de données quantitatives – dans la mesure du possible – sur le nombre et le pourcentage d'institutions financières qui intègrent les questions ESG, la gestion du risque climatique et la divulgation s'y afférant, ainsi que sur la valeur totale des émissions d'obligations vertes, sociales et durables. Des études de cas détaillées portant sur la poursuite d'approches novatrices par les autorités réglementaires et le secteur financier ont également été collectées. Ces dernières seront publiées prochainement dans un nouveau catalogue en ligne.



Le rapport d'étape 2021 du SBFN est complété par plus de 30 rapports d'étape par pays et aide les membres à :

- Juger de leur progrès en comparaison à ceux de leurs pairs, et
- Recenser les stratégies qui ont fait leurs preuves afin de promouvoir la finance durable dans leur pays compte-tenu de leur stade de développement.

Comme le montre la figure 1 à la page précédente, le **Cadre de mesure** (2021) a trois composantes complémentaires.

- 1. Une matrice de progression générale et trois matrices thématiques** qui indiquent les étapes franchies par les pays au regard de l'élaboration de leurs cadres de finance durable.
- 2. Un référencement suivant les trois piliers thématiques** qui permettent de comparer la clarté et l'exhaustivité du ou des cadres nationaux de finance durable et leur alignement sur les priorités nationales et internationales en matière de bonnes pratiques telles que recensées et adoptées par les membres.
- 3. Les données nationales sur la finance durable agrégées au niveau du secteur et les études de cas** qui illustrent les interactions entre les cadres nationaux et les changements de comportement des institutions financières.

Le rapport 2021 est basé sur des données détaillées collectées au niveau des pays, communiquées par des membres du SBFN et accompagnées de pièces justificatives. Le Secrétariat du réseau a procédé, avec l'appui de prestataires de services Rothko et Intellidex à des vérifications approfondies, qui ont donné lieu à la poursuite d'entrevues poussées avec plus de 40 pays ainsi qu'à des revues documentaires et à l'analyse de données.

Selon le rapport de cette année, les **pays membres accomplissent des progrès rapides dans tous les domaines couverts par le Cadre de mesure** — ce qui prouve que le paysage de la finance durable continue de se développer et d'étendre sa portée.

- Depuis juillet 2019, c'est-à-dire la période de déclaration la plus récente, 11 pays supplémentaires ont mis en place leur **premier cadre national pour la finance durable**, ce qui porte à 33 le nombre total de pays dotés de tels cadres.
- 32 pays (74 % des pays membres) ont mis en place des cadres nationaux définissant les attentes relatives à la **gestion des risques ESG et à la performance des institutions financières** ; la plupart de ces dernières

30 pays (70 %) ont atteint l'étape Mise en Œuvre de la matrice de progression générale.

incluent la divulgation de l'information et mettent l'accent sur l'élément de gouvernance (« G ») de la performance environnementale et sociale.

- Sachant que la gestion du risque climatique est un nouveau problème pour la plupart des membres du SBFN, 28 pays (65 %) ont atteint la sous-étape Formulation, et ont entrepris de tirer parti ou de préciser leurs cadres ESG **afin de pouvoir intégrer l'évaluation et la gestion des risques climatiques physiques et de la transition**.
- 24 pays (56 %) ont établi des directives pour les instruments financiers verts, sociaux, et/ou axés sur la durabilité, comme les prêts et les obligations.
- 21 pays (49 %) sont **passés à une nouvelle étape ou sous-étape** de la matrice de progression générale, et 6 pays ont réalisé de rapides avancées en sautant deux sous-étapes.

Ces évolutions témoignent des actions concrètes prises pour approfondir les cadres nationaux pour la finance durable. Comme indiqué dans la figure 2, la plupart des pays membres du SBFN ont atteint le stade Mise en Œuvre de la matrice de progression générale parce qu'ils ont mis en place leur premier cadre de finance durable. Dix-neuf pays (44 %), qui se trouvent dans la sous-étape Développement, s'emploient à présent à élaborer des modèles, des outils, des directives, des cadres supplémentaires pour les institutions financières et les autorités réglementaires, et à renforcer les capacités de ces dernières. Onze pays sont parvenus au stade Avancement parce qu'ils imposent des obligations d'information et collectent des données comparables sur la mise en œuvre du cadre de finance durable par les institutions financières. Trois pays ont atteint la sous-étape Consolidation de l'étape Arrivée à maturité, ce qui signifie qu'ils ont mis en place des cadres nationaux détaillés de finance durable, qui couvrent toutes les parties du secteur financier, qu'ils collectent de solides données d'une année sur l'autre.

Les responsables de l'action publique, les autorités réglementaires, les associations bancaires et les institutions du secteur financier collaborent plus étroitement qu'auparavant. **Dans 31 pays, les agences gouvernementales, ou encore les autorités réglementaires et les associations du secteur financier coopèrent sous différentes formes dans le but de promouvoir la finance durable.** C'est le cas, par exemple, de l'Autorité marocaine du marché des capitaux, qui a forgé un partenariat avec Bank Al-Maghrib (banque centrale du Maroc) et de multiples autres organismes dans le but de mettre au point la feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable ; de la commission chinoise de réglementation des opérations bancaires et d'assurances (China Banking and Insurance Regulatory Commission), avec la People's Bank of China, et de multiples autres entités ; du comité nigérian chargé de la coordination de la réglementation des services financiers (Financial Services Regulation Coordinating Committee), qui a formulé les principes de la finance durable au Nigéria; et de l'association bancaire sud-africaine (The Banking Association South Africa) avec le National Treasury, la Prudential Authority, la Financial Sector Conduct Authority et la Bourse de Johannesburg en Afrique du Sud. **Dix pays ont indiqué que des échanges de données sur différents aspects de la finance durable sont en place.**

De nouveaux éléments et outils d'exécution sont rapidement incorporés dans les cadres. À ce jour, 33 pays membres ont présenté plus de 200 éléments ayant trait à leurs cadres, notamment des feuilles de route nationales, des politiques et des réglementations nationales, des principes adoptés volontairement dans le secteur, des lignes directrices, des modèles de divulgation de l'information, des fiches de résultats, des outils et des études, qui définissent leurs attentes dans le domaine de la finance durable. Les travaux de recherche menés par le SBFN ont recensé 203 éléments relatifs aux cadres de finance durable en octobre 2021, dont 127 ont été directement mis en place ou bénéficient de l'appui de membres du réseau. Durant la pandémie, les pays membres ont, non seulement poursuivi leurs avancées, mais aussi, dans de nombreux cas, accéléré le rythme de leurs travaux pour promouvoir la finance durable en tant qu'instrument de la croissance et de la résilience.

La définition précise des informations que doivent communiquer les institutions financières et la collecte de données comparables sont les jalons essentiels pour les pays ayant atteint les sous-étapes Avancement et Consolidation. Dix pays – Argentine, Bangladesh, Chine, Colombie, Indonésie, Kenya,

44 % des pays se trouvent à la sous-étape Développement, et s'emploient à élaborer des modèles, des outils, des directives, des cadres supplémentaires pour les institutions financières et les autorités réglementaires et à renforcer les capacités de ces dernières.

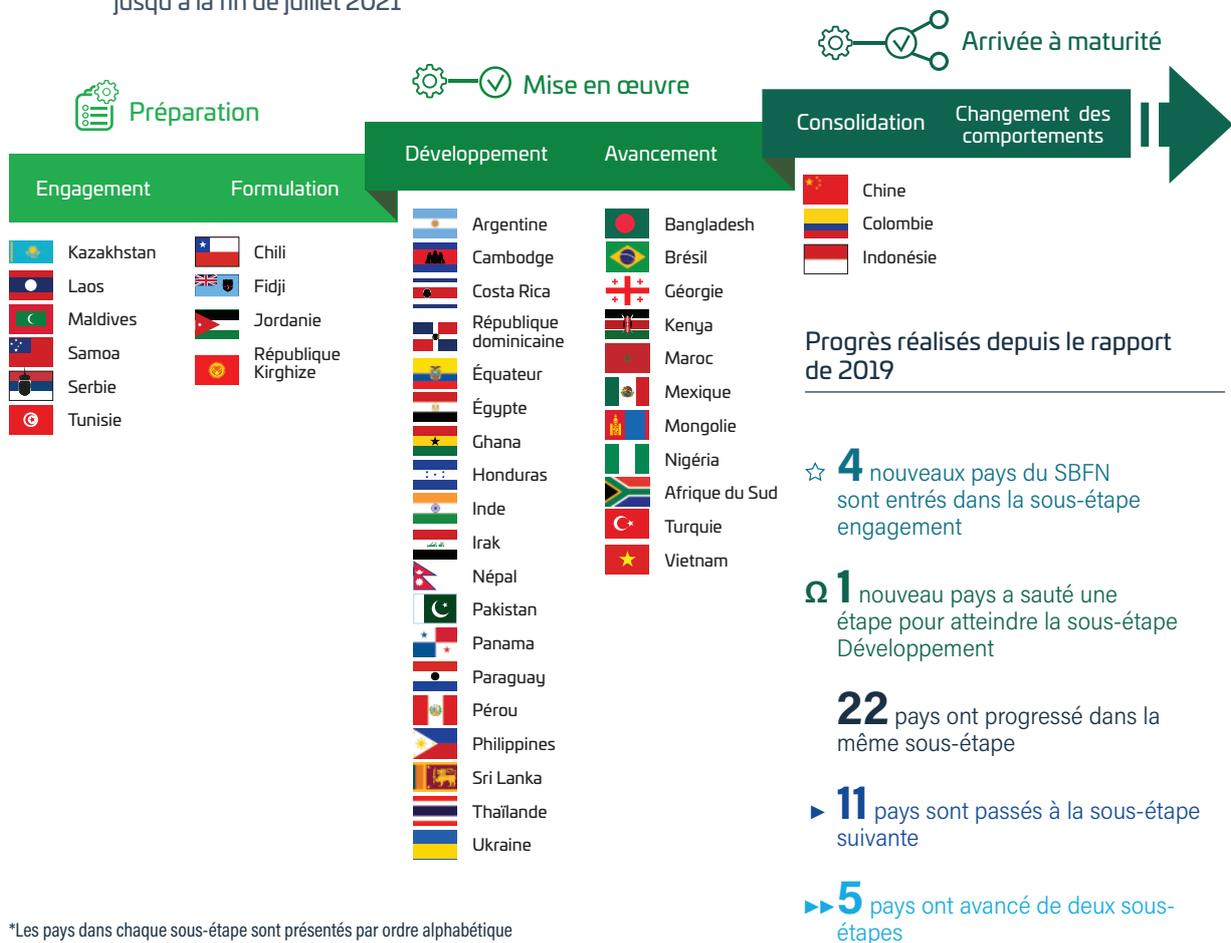
Mexique, Mongolie, Turquie et Vietnam –ont présenté des données qualitatives agrégées à un certain degré sur leur performance ESG et/ou les flux de financements durables dans le cadre de l'expérience conduite cette année sur la disponibilité des données. Cela témoigne d'une nette amélioration par rapport à 2019, année durant laquelle seules la Chine et l'Indonésie avaient présenté de telles données. Les pays recueillant des données sont les trois pays se trouvant à la sous-étape Consolidation – qui ont des données pour les trois piliers– ainsi que six pays ayant atteint la sous-étape Avancement, dont les données concernent essentiellement l'intégration des questions ESG et les financements durables, et un pays, à l'étape Développement, qui se focalise essentiellement sur l'intégration des questions ESG. Les dix pays ont soumis des informations sur le respect par les institutions financières des prescriptions du cadre ESG. Sept pays ont fourni des statistiques sur la répartition des prêts ou des obligations vertes, sociales et durables. Cinq pays ont communiqué des informations sur la mesure dans laquelle les banques prennent en compte le risque climatique.

Les données les plus couramment communiquées concernent :

- les actifs bancaires couverts par les prescriptions du cadre national de finance durable concernant l'intégration des questions ESG ;
- les banques qui ont mis en place une structure interne et/ou des politiques de gouvernance ESG ; et
- les banques qui déclarent leurs activités/résultats dans les domaines ESG régulièrement aux autorités réglementaires/à l'association professionnelle

Le **cadre national** désigne la série de mesures, de feuilles de route, d'orientations générales, de réglementations et/ou de principes adoptés de manière volontaire établie par les organismes réglementaires nationaux ou les associations professionnelles pour chaque pilier de la finance durable. Le SBFN sait que les cadres nationaux pour la finance durable diffèrent selon les pays et en fonction des priorités et des caractéristiques nationales. Ces cadres sont souvent liés à d'autres feuilles de route, mesures et réglementations nationales. Les pays ne partent pas tous du même point et les documents établis pour mettre en place un cadre porteur pour la finance durable peuvent différer. Par exemple, les cadres initiaux peuvent mettre l'accent sur la gestion des risques ESG et/ou les possibilités qui s'offrent en ce domaine, telles que les obligations vertes. Ils peuvent aussi se focaliser sur le secteur bancaire, les marchés de capitaux ou les investisseurs institutionnels. La diversité des cadres du SBFN est une riche source d'inspiration pour l'apprentissage par les pairs et la collaboration.

Figure 2 : Matrice de progression indiquant les progrès généraux accomplis par les pays membres du SBFN jusqu'à la fin de juillet 2021*



*Les pays dans chaque sous-étape sont présentés par ordre alphabétique

Référencement des pays suivant les trois piliers thématiques

Le référencement par piliers comprend trois piliers thématiques – intégration ESG, gestion du risque climatique et financement durables – comprenant, chacun, trois sous-piliers transversaux, 11 indicateurs transversaux, et 75 indicateurs sous-jacents. Les sous-

piliers et les indicateurs transversaux ont été établis suivant la même stratégie que celle retenue pour concevoir et mettre en œuvre les cadres concernant les trois piliers thématiques. Comme l'expliquent les chapitres consacrés à chaque pilier, ce type de référencement détaillé aide les pays à déterminer les éléments du cadre national qui sont le plus souvent retenus par leurs pairs et à tirer parti de l'expérience d'autres membres du SBFN.

Le **pilier Intégration ESG**, sur lequel la plupart des membres portent initialement leur attention, affiche les progrès les plus importants. Il évalue les lignes directrices réglementaires, les stratégies de supervision et les approches adoptées de manière volontaire par le secteur bancaire, qui définissent les attentes et fournissent des orientations aux institutions financières pour la gestion des risques ESG aux niveaux des opérations, des transactions et des portefeuilles.

Le **pilier Gestion du risque climatique**, qui est un nouvel élément du Cadre de mesure du SBFN, est conçu de manière à aider les membres à formuler une feuille de route pour ces nouvelles pratiques. Le pilier d'intégration ESG prend déjà en compte les travaux menés à un stade avancé par les membres sur la gestion du risque ESG au sens large, qui inclut le climat en tant que problème environnemental. Le rapport de cette année détermine, entre autres conclusions intéressantes, que la plupart des pays membres du SBFN ont inclus, sous différentes formes, la gestion du risque climatique dans leur cadre ESG. Nombre d'entre eux ont néanmoins indiqué qu'ils n'en étaient encore qu'au stade de la formulation en ce qui concerne les principaux éléments des meilleures pratiques actuelles en matière de gestion des risques climatiques, notamment la mise en place de stress tests, l'établissement de scénarios, la poursuite d'études sur les risques dans le secteur financier et l'élaboration de règles de divulgation de l'information conforme aux recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task-Force on Climate Related Financial Disclosure, TCFD).

Le **pilier Financement durables** témoigne du fort intérêt porté par les pays émergents **à cette question et des mesures novatrices qu'ils prennent pour promouvoir** l'allocation des flux de capitaux en direction de secteurs et d'activités présentant des avantages sur le plan environnemental. Les cadres évalués dans le contexte de ce pilier confirment l'importance des efforts réglementaires et volontaires déployés dans le but d'établir des définitions, des lignes directrices, des taxonomies et des normes, de procéder à un suivi et d'encourager l'adoption de nouveaux produits et services crédibles propices à la réalisation d'objectifs climatiques et sociaux et à une économie verte.

Il est aussi possible de tirer des conclusions marquantes relatives aux corrélations entre les piliers thématiques du SBFN :

- Les pays qui supervisent activement les activités de mise en œuvre des institutions financières accordent aussi généralement beaucoup d'importance aux données et à la divulgation de l'information.
- De plus amples activités ont été enregistrées durant la période considérée, notamment dans le cadre de la collaboration interorganisations des autorités réglementaires, pour renforcer les capacités des institutions financières en matière de gestion du risque climatique, en mettant l'accent sur la divulgation de l'information. Cela indique que les autorités réglementaires et les institutions financières, apprennent à gérer ce domaine conjointement en même temps que les données deviennent disponibles.
- L'importance du rôle joué par les organes de gouvernance dans le domaine de la gestion du risque climatique et des financements durables est plus largement reconnue.
- Lorsque les cadres ESG sont étroitement alignés avec les cadres internationaux de développement durable, il est plus probable d'un cadre national ait été mis en place dans le but d'aider les banques à gérer le risque climatique.
- Les pays procédant à l'échange d'informations inter-agences et à la collecte d'informations sur l'intégration des questions ESG sont plus susceptibles de procéder à ce type d'échange de l'information sur les flux de capitaux destinés à financer des activités durables et les efforts déployés pour encourager les institutions financières à accroître leurs financements et leurs investissements verts.

Thèmes transversaux des cadres pour la finance durable au niveau des pays

Les thèmes considérés ci-après sont issus de l'analyse détaillée des données recueillies pour les trois piliers du cadre de mesure du SBFN.

Les pays membres du SBFN renforcent et étendent les cadres nationaux propices à la finance durable au niveau des trois piliers, l'intégration des questions ESG étant le pilier au titre duquel la plupart des pays progressent.

La majorité des membres n'ont pas ralenti leurs efforts de promotion de la finance durable en 2020, durant les premières vagues de la pandémie de COVID-19.

Bien que tous les pays aient été durement touchés, un grand nombre d'entre eux ont décidé de tirer parti de l'approche du financement axé sur la durabilité dans leur plan de relance. Pendant la période couverte par cette évaluation, 11 pays ont mis en place leur premier cadre national de finance durable, contre 7 pays pour la période d'évaluation de 2019. Cela représente une augmentation de 57 % du taux de mise en place de cadres initiaux. Cette évaluation couvre la période allant de juillet 2019 à juillet 2021, durant laquelle 34 pays ont renforcé leur cadre, contre 10 pays en 2019. Les activités menées à ce titre ont donné lieu : i) à la publication de nouvelles politiques et lignes directrices et de nouveaux principes et outils, ou de versions révisées, et ii) à la poursuite d'études dans le domaine de la finance durable et à la publication de leurs conclusions et recommandations.

Le développement d'initiatives nationales de finance durable se caractérise par la poursuite d'une séquence d'actions types. Dans la plupart des pays, le processus de formulation initial de politiques, de réglementations, de feuilles de route ou d'une série de normes appliquées de manière volontaires peut prendre plusieurs années, durant lesquelles des consultations sont tenues, des travaux de recherche sont réalisés et des préparatifs sont effectués. Cette phase revêt une importance cruciale, car elle permet de promouvoir l'adhésion du secteur à une vision collective de la finance durable et assure l'alignement du cadre sur les priorités locales et les tendances internationales. En général, le premier cadre, que celui-ci soit axé sur les activités bancaires, les marchés des capitaux ou qu'il ait une portée plus générale : i) comprend une définition de la finance durable, ii) fait référence aux meilleures pratiques internationales, et iii) indique l'intérêt que présente la finance durable au regard des priorités locales. Une fois que ce cadre initial a été mis en place, il est beaucoup plus facile de lui ajouter de nouvelles composantes.

La plupart des pays commencent par porter leur attention sur l'amélioration de la gouvernance, de la gestion et de la divulgation des risques environnementaux et sociaux dans le secteur financier. À ce jour, 32 pays (74 %) ont mis en place des cadres axés sur les questions ESG, et la plupart des pays ont atteint la catégorie Avancement de l'intégration ESG, tandis que des données cohérentes sur les actions menées par les institutions financières commencent à être collectées. Il s'agit là d'un progrès important pour la

32 pays (74 % des pays membres du SBFN) ont mis en place des cadres axés sur les questions ESG

communauté du SBFN tout entière. L'aspect gouvernance (« G ») de la performance environnementale et sociale revêt de plus en plus d'importance dans de nombreux cadres, et certains pays intègrent la gestion des risques environnementaux et sociaux dans les codes de gouvernance institutionnelle. Au moins six pays – Afrique du Sud, Géorgie, Ghana, Irak, Mexique et Vietnam – incluent des prescriptions en matière de questions ESG dans leur code de gouvernance institutionnelle, et leur nombre devrait s'accroître.

Une fois ces fondations établies, il devient possible de porter l'attention sur les **produits financiers verts, sociaux et durables**, et de formuler des lignes directrices supplémentaires pour soutenir l'innovation. Plus de la moitié (53 %) des pays membres ont publié des directives pour au moins un instrument financier vert ou axé sur la durabilité, le plus souvent les obligations. De nombreux pays commencent par établir des lignes directrices pour les obligations vertes, avant d'élargir leur portée pour couvrir les produits sociaux et durables. Le Forum des marchés de capitaux de l'ASEAN (ACMF) a procédé ainsi à l'échelle de la région en 2018 après avoir obtenu un large consensus des pays membres. En mars 2021, l'Autorité marocaine du marché des capitaux a inclus des directives portant sur les obligations axées sur le genre dans sa série de directives concernant les obligations vertes, sociales et durables. Les ODD et leurs indicateurs cibles ont contribué à guider cette innovation. Au nombre des autres produits novateurs figurent les obligations bleues qui ont pour objet de protéger les océans, et les instruments axés sur la biodiversité.

La tendance autour des taxonomies soutient cette expansion. Seize pays membres du SBFN ont entrepris ou achevé d'établir des taxonomies axées sur l'environnement ou la durabilité de manière à apporter des précisions

très nécessaires sur les activités, les secteurs et les actifs éligibles. Les taxonomies présentent des avantages intersectoriels dans les domaines de la gestion des risques ESG, de la divulgation de l'information et de l'orientation des capitaux vers des activités durables. L'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce dernier ont fait l'objet des premières taxonomies d'un grand nombre de pays. Dans le droit fil des évolutions observées en Chine et dans l'Union européenne, six pays ont adopté des critères précis et des obligations de performance pour les actifs éligibles.

Les principes fondamentaux mis en place par l'Union européenne, qui consistent, notamment, à ne pas causer de préjudices et à garantir des mesures de sauvegarde des droits sociaux, influencent l'élaboration de nouvelles techniques taxonomiques dans les pays membres du SBFN. Les efforts déployés par l'Union européenne et par la Chine dans le but de promouvoir une approche commune des taxonomies nationales pour la finance durable favoriseront une plus grande harmonisation des principes sous-jacents des taxonomies et des données déclarées par les émetteurs et les investisseurs dans différentes juridictions.

Ces efforts sont rapidement suivis par l'adoption de taxonomies et de principes sociaux ayant pour objet de définir le financement de la transition. La Géorgie a entrepris d'établir une taxonomie sociale qui fera pendant à sa taxonomie verte. L'Afrique du Sud a fait du financement de la transition un objectif prioritaire, qui doit permettre au pays de se placer sur une trajectoire bas carbone tout en assurant une « transition juste » — prenant en compte des questions d'emploi, d'inclusion financière et d'inégalité. Les récentes lignes directrices publiées par l'International Capital Markets Association indiquent clairement ce en quoi consiste un plan de transition crédible aligné sur l'Accord de Paris.

La lutte contre les risques climatiques, qui est jugée prioritaire, peut-être poursuivie grâce à l'adoption de nouvelles mesures, directives et outils, ou au renforcement de cadres axés sur les questions ESG. Selon les dernières projections³ du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement planétaire atteindra ou dépassera 1,5 °C (2,7 °F) au cours des 20 prochaines années, ce qui est le plafond à ne pas dépasser pour éviter les pires

répercussions climatiques. Il est impératif de prendre sans plus attendre des mesures drastiques pour empêcher que les projections pessimistes fondées sur un scénario donnant lieu à d'importantes émissions ne se concrétisent.

Les pays émergents sont beaucoup plus exposés au réchauffement planétaire et fortement touchés par les conséquences physiques du changement climatique, qui peuvent avoir des effets directs sur la sécurité alimentaire et la stabilité financière. Les catastrophes naturelles liées au climat posant des risques physiques sont à présent trois fois plus fréquentes qu'elles ne l'étaient dans les années 70 et 80, et le réchauffement planétaire est de plus en plus évident dans des secteurs comme l'agriculture, qui revêt une importance cruciale pour les pays à faible revenu. Plus de 120 pays s'étant engagés à atteindre la cible « Zéro émissions nettes » de gaz à effet de serre dans le cadre de l'Alliance des Nations Unies pour l'ambition climatique, les modifications apportées à cette fin aux politiques publiques, aux réglementations et aux préférences du marché afin de privilégier les activités à faible intensité de carbone accroîtront les risques de transition pour les institutions financières et leurs clients.

Conscients du caractère pressant du risque climatique, quatre pays membres (environ 10 %) ont atteint la sous-étape « Développement ». Les **autorités réglementaires ou les associations professionnelles prennent des mesures particulières pour aider le secteur financier à faire face au risque climatique**, sous l'impulsion donnée par le Brésil, la Colombie, le Maroc et la Chine.

La plupart des pays membres du SBFN n'en sont encore qu'à un stade précoce de la lutte contre les risques climatiques. Vingt-huit pays (65 %) se trouvent à la sous-étape Formulation et utilisent ou précisent leur cadre ESG dans le but d'intégrer l'évaluation et la gestion des risques climatiques physiques et de transition, tandis que 11 pays (25 %), qui se trouvent à l'étape Engagement, poursuivent des travaux de recherche et collaborent avec les parties prenantes en la matière. La plupart des autorités réglementaires et des banques centrales renforcent leurs capacités internes et formulent des pratiques et des lignes directrices qui doivent permettre de comprendre et de gérer les risques systémiques et des marchés qui sont liés au climat. À l'évidence, il importe de prendre plus rapidement des mesures pour gérer les risques climatiques

3 GIEC, 2021, « Climate Change 2021 The Physical Science Basis: Working Group I contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change », août 2021.

et éviter l'abandon d'actifs, la perturbation des activités des entreprises et la baisse des valorisations financières.

Les membres ont pu constater que, lorsque des cadres sont mis en place dans le but de gérer les risques ESG dans le secteur financier, il devient possible d'intégrer les risques climatiques dans ces derniers et de tirer parti des systèmes de gestion des risques existants. Étant donné, toutefois, le caractère unique⁴ et la complexité des risques liés au climat et de leurs répercussions financières, il est essentiel d'avoir des compétences spécifiques et les capacités requises, et de suivre des approches de gestion des risques particulières. Ces efforts viennent compléter ceux qui sont déployés grâce à la boîte à outils de la gestion des risques utilisée pour gérer la performance ESG. Ils s'appuient sur de nouveaux instruments et de nouvelles initiatives, notamment des scénarios climatiques, des évaluations de la vulnérabilité et des stress tests, l'amélioration de la gouvernance et la divulgation de l'information.

Il importe de noter que certains pays membres du SBFN ont déjà intégré certains éléments du risque climatique dans leur cadre ESG et dans leurs prescriptions en matière de divulgation de l'information. Par exemple, les approches suivies par le Brésil, la Colombie, la Chine, le Bangladesh, le Maroc, les Philippines, la Thaïlande et la Turquie prennent en compte les aspects ci-après de la gestion du risque climatique dans leur cadre ESG et au niveau de sa mise en œuvre :

- Évaluation des risques physiques liés au climat (par exemple, inondations, élévation du niveau de la mer) dans le cadre de la gestion des risques opérationnels et de crédit, et des coûts et avantages de l'adaptation et du renforcement de la résilience.
- Gestion de l'exposition au risque climatique des portefeuilles concernant des secteurs présentant des risques environnementaux et sociaux, et intégration des risques climatiques et environnementaux en tant qu'importants facteurs dans les stress tests des institutions financières.

- Poursuite de travaux de recherche et d'évaluations sectorielles, renforcement des capacités des équipes, formulation de directives et mise en place de structures de gouvernance en vue de gérer le risque climatique.
- Conception d'approches de l'évaluation du risque et de la divulgation de l'information concernant les risques physiques et de transition liés au climat ainsi que leurs répercussions financières conformément aux travaux du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task-Force on Climate Related Financial Disclosure, TCFD).

Le secteur financier met également de plus en plus l'accent sur les stratégies de zéro émissions nettes et d'alignement sur l'Accord de Paris. Les efforts déployés par les pays pour réduire leurs émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique sont intégrés dans leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) à l'Accord de Paris. Comme indiqué dans le paragraphe consacré au pilier 3 : Financements durables, l'exécution de ces engagements par les pays offre des **possibilités d'investissement liés au climat qui se comptent en milliers de milliards de dollars** grâce à la mobilisation des secteurs financiers nationaux à l'appui de la réalisation des objectifs climatiques.

De nombreuses études de cas nationales font ressortir l'importance de **la poursuite de travaux de recherche, d'enquêtes et de consultations** afin de déterminer la mesure dans laquelle les institutions financières ont conscience des risques environnementaux et sociaux, y compris les risques liés au climat, et les capacités dont elles disposent pour les gérer, avant de mettre en place de nouveaux cadres. Ces activités accroissent la probabilité d'une mise en œuvre productive et permettent de savoir s'il est nécessaire de fournir des directives et un appui supplémentaires. Il existe aussi de nombreux exemples probants de la poursuite d'une collaboration entre les associations bancaires et les autorités chargées de réglementer le secteur financier dans le but de poursuivre ce type de travaux préliminaires auprès de leurs membres.

4 Selon les lignes directrices sur l'intégration de la gestion des risques et la divulgation de l'information du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task-Force on Climate Related Financial Disclosure, TCFD), intitulées « [Guidance on Risk Management Integration and Disclosure](#) », les risques liés au climat présentent plusieurs caractéristiques uniques. Par exemple : i) ces risques se posent et se manifestent sur des périodes qui dépassent le cadre de planification des entreprises et les cycles d'investissement traditionnels ; ii) le changement climatique et les risques liés au climat ont des répercussions à l'échelle locale, régionale et mondiale et des conséquences différentes en fonction des branches d'activité, des produits et services, des marchés, des opérations et des chaînes de valeur ; iii) un grand nombre des effets du changement climatique sont sans précédent, de sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des analyses statistiques et de tendances sur la base de données historiques ; iv) les risques liés au climat peuvent se manifester à différentes échelles au cours du temps, avec une gravité et des conséquences de plus en plus importantes ; et v) les risques liés au changement climatique sont interconnectés dans les systèmes socioéconomiques et financiers.

Les plateformes publiques-privées impliquant de multiples parties prenantes se révèlent être des moyens extrêmement efficaces de gérer de manière intégrée et cohérente la gamme des initiatives nécessaires pour promouvoir la finance durable à l'échelle du secteur financier. Parmi ces dernières figurent, par exemple, le Comité de la finance durable du Mexique, l'Association de la finance durable de la Mongolie, et le Forum des risques climatiques de l'Afrique du Sud. Ces plateformes, qui sont souvent hébergées ou gérées par des associations bancaires, associent généralement les responsables de l'action publique et les autorités réglementaires afin de faciliter le dialogue entre le secteur public et le secteur privé. Elles donnent habituellement lieu à la mise en place de différents groupes de travail chargés de poursuivre des travaux de recherche et de formuler des lignes directrices concernant des thèmes essentiels. Elles permettent de résoudre un problème essentiel mentionné par de nombreux pays membres du SBFN, à savoir la nécessité d'assurer une bonne coordination entre les autorités publiques et réglementaires et différents segments du secteur privé.

Le rôle joué par les autorités réglementaires des marchés des capitaux et par les bourses a pris de l'importance. Près d'un tiers (27 %) des institutions membres représentent ou supervisent les marchés de capitaux, la gestion d'actifs, les services d'assurance ou les propriétaires d'actifs (comme les caisses de pension).

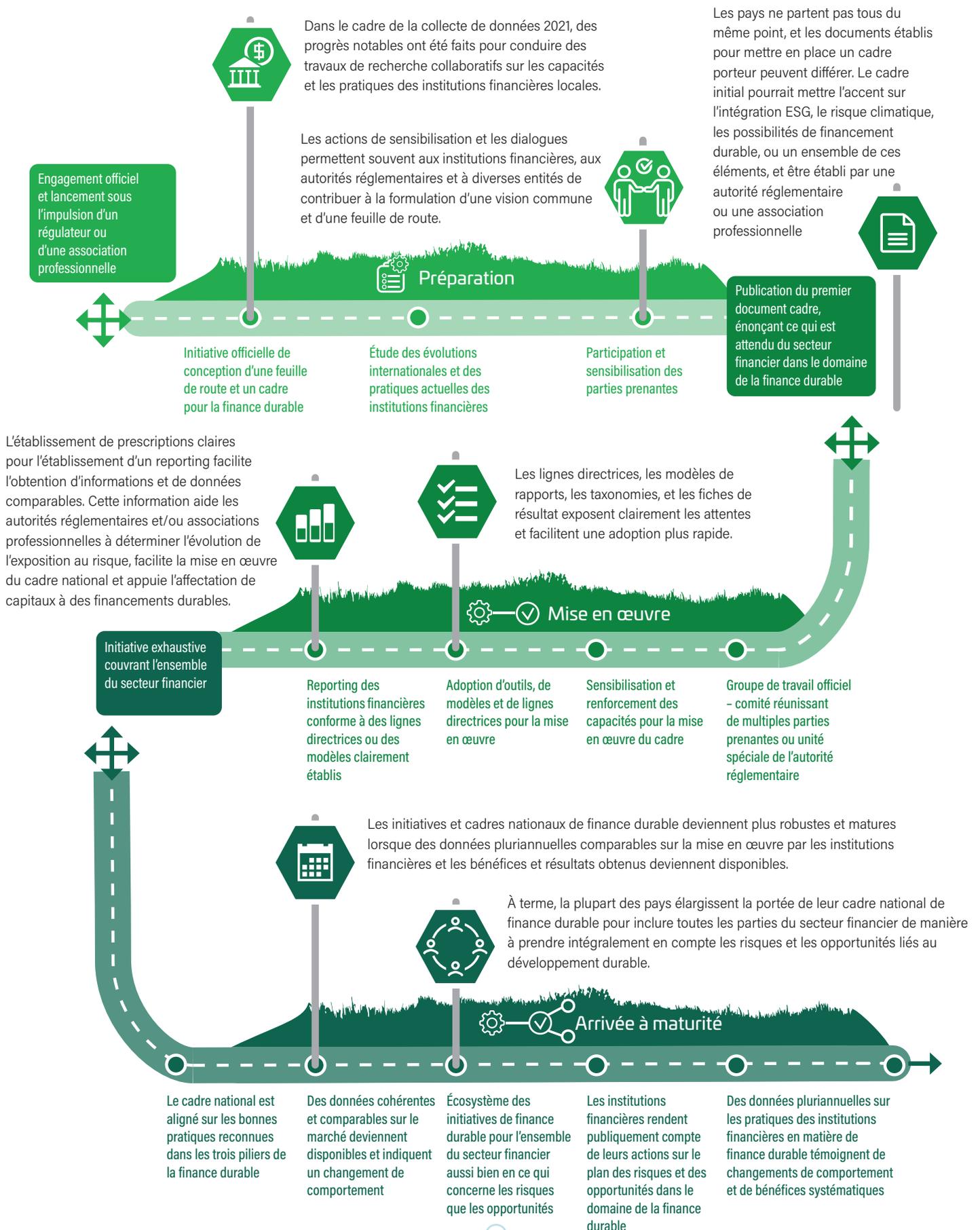
Les cadres pour la finance durable de 14 pays couvrent les marchés de capitaux, les sociétés d'investissement, les compagnies d'assurances ou d'autres institutions financières non-bancaires.

Les autorités réglementaires des marchés de capitaux et les bourses ont mené la charge pour imposer aux sociétés cotées l'obligation de divulguer des informations ESG. Elles ont aussi formulé des lignes directrices pour l'émission d'obligations vertes, sociales et durables. Depuis quelque temps, les bourses prônent la divulgation d'informations sur le risque climatique, comme en témoigne le modèle de lignes directrices sur la divulgation de l'information climatique intitulé « Model Guidance on Climate Disclosure » publié en juin 2021 par l'Initiative des Nations Unies pour les bourses durables. Certains marchés des capitaux ont présenté leur premier cadre national pour la finance durable et encouragent, aux côtés de leurs autorités réglementaires, l'établissement d'un plan de route national collectif pour la finance durable. Les pays membres du SBFN dont les marchés des capitaux sont peu développés ont la possibilité d'intégrer les facteurs ESG dès le début des efforts qu'ils déploient pour élargir ces marchés.

La figure 3 décrit la trajectoire généralement suivie par les pays membres du SBFN pour connecter ces diverses composantes. Le partage des connaissances avec les pairs est l'un des moyens permettant aux nouveaux membres de franchir plus rapidement les différentes étapes.

Lorsque les cadres ESG correspondent étroitement aux cadres internationaux de développement durable, il est plus probable qu'un cadre national ait été mis en place dans le but d'aider les banques à gérer le risque climatique

Figure 3 : Feuille de route pour l'établissement de cadres de finance durable couvrant les trois piliers



L'inclusion financière a pris de l'importance dans le paysage de la finance durable. Les membres du SBFN s'accordent de longue date à penser que l'inclusion financière est un aspect fondamental de la finance durable et un facteur essentiel à la réalisation de plusieurs ODD. Cette assertion a été confirmée en 2021 par les répercussions de la pandémie de COVID-19. De nombreux membres donnent la priorité à l'inclusion financière dans leur politique nationale de la finance durable ou dans les principes adoptés volontairement dans leur secteur, et font de cette inclusion l'une des hautes priorités des travaux des comités chargés de la finance durable, de leurs groupes de travail et des feuilles de route institutionnelles. À titre d'exemple, le groupe chargé de la finance durable au sein de la Superintendance Financière de Colombie a cette double responsabilité.

L'interdépendance entre l'inclusion financière et d'autres aspects de la durabilité apparaît maintenant plus clairement. Par exemple, la banque centrale du Fidji suit les répercussions du changement climatique sur les clients des services de banque de détail et de gros, tandis que les nouvelles lignes directrices formulées par le Maroc pour les obligations axées sur l'égalité des genres visent à s'attaquer aux obstacles à l'inclusion financière des femmes et aux problèmes liés à leur plus grande vulnérabilité aux effets du COVID-19 et du changement climatique. Certaines innovations dans le domaine de la finance axée sur les questions environnementales procurent aussi des avantages transversaux en appuyant l'inclusion financière et la résilience sociale ; c'est le cas, notamment, de l'agriculture intelligente sur le plan climatique et des solutions solaires hors réseau.

La biodiversité représente aussi une haute priorité, après le changement climatique. Le lancement du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière liée à la nature (Task Force on Nature-related Financial Disclosures) en juin 2021 montre bien que la biodiversité sera l'une des prochaines hautes priorités du secteur financier. Cette initiative suit une approche similaire à celle du TCFD et fait ressortir la manière dont la protection de la nature aide également les pays à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets.

La gestion des puits de carbone naturels — comme les océans, les forêts, les palétuviers, les prairies et les sols — est incluse, cette année, dans le pilier Gestion du risque climatique et a été mentionnée par neuf pays. Le nombre

Plus d'un tiers des institutions membres du SBFN représentent ou supervisent des marchés de capitaux, des gestionnaires d'actifs, des sociétés d'assurance ou des propriétaires d'actifs

de ces derniers devrait s'accroître à l'avenir, en raison de l'importance que revêtent la biodiversité et les puits de carbone pour de nombreux pays membres. Par exemple, la feuille de route présentée par la Fédération brésilienne des banques comprend la conception de scénarios climatiques « tropicalisés » dans le but de guider l'analyse des risques climatiques et de leurs conséquences sur les portefeuilles des banques ainsi que les stress tests correspondants, et prend en compte le contexte national du Brésil en mettant l'accent sur les secteurs de l'énergie et de l'agroindustrie. Ce plan note le rôle essentiel joué par les puits de carbone naturels dans le cadre de la gestion du risque climatique.

Les participants du secteur financier ont besoin de données sur les risques ESG, la performance et les impacts en ce domaine pour déterminer et tarifier les risques et les opportunités. Il leur faut aussi disposer de données pour suivre l'évolution du marché des produits financiers axés sur la durabilité. La Chine a ouvert la voie lorsqu'elle a mis au point son système de statistiques des crédits verts. Ce dernier permet aux banques chinoises de systématiquement déclarer le pourcentage de leurs prêts qui peuvent être considérés comme des prêts verts et d'établir l'existence d'un lien avec un risque de crédit plus faible. Les observations réalisées dans un certain nombre de pays membres du SBFN prouvent l'efficacité des prescriptions obligeant les institutions financières à faire rapport à l'autorité réglementaire sur : i) la mise en œuvre de leurs cadres ESG, ii) l'affectation de leurs capitaux à des secteurs durables, et/ou iii) leur gestion du risque climatique. Les données sont plus robustes lorsqu'il existe des lignes directrices précises pour le reporting, ainsi que des modèles et des taxonomies.

Les autorités réglementaires des marchés des capitaux et les bourses peuvent promouvoir la divulgation d'informations utiles à tous les participants du marché. En coordonnant leur action, les autorités réglementaires peuvent aussi éviter d'imposer des obligations faisant double emploi ou contradictoires. Il importe également de prendre en considération les données nécessaires à différents intervenants du marché et à l'emploi qu'ils en font.

La convergence des normes de divulgation de l'information sur la durabilité est opportune, car la plupart des pays membres du SBFN s'apprêtent à accroître le champ des informations devant être divulguées par les institutions financières et les clients bancaires du secteur réel. La TCFD promeut les efforts en ce domaine, et un grand nombre de membres suivent attentivement l'évolution des positions adoptées par l'Union européenne et par l'International Financial Reporting Standards Foundation en vue de l'adoption de nouvelles lignes directrices pour la divulgation d'informations en matière de durabilité. Des modèles de lignes directrices, comme celles établies par l'Initiative des Nations Unies pour les bourses durables, accroissent la confiance en assurant leur concordance avec les bonnes pratiques mondiales.

Tous les pays membres du SBFN ont insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités des autorités réglementaires, des associations professionnelles et des institutions financières. Les autorités réglementaires notent qu'il est impératif de poursuivre les efforts de renforcement des capacités institutionnelles internes, en particulier dans le domaine du contrôle de la conformité aux règles et de l'application des bonnes pratiques par les institutions financières. Le déploiement d'efforts concertés par les institutions internationales de développement et d'autres parties prenantes pourrait contribuer à répondre à ce besoin. Il existe une importante demande de formations structurées et de programmes d'apprentissage en ligne concernant différentes parties du secteur financier et différentes fonctions et unités institutionnelles, portant sur diverses questions ayant trait à la finance durable, et adaptées aux besoins de pays membres se trouvant à des stades différents de l'évolution à l'appui de la finance durable.

Le renforcement des capacités revêt une importance particulière pour les pays à faible revenu et les pays

24 pays (56 % des pays membres du SBFN) ont publié des lignes directrices pour les émissions d'obligations vertes, sociales ou durables

touchés par la fragilité, les conflits et la violence. Le rapport 2020 du SBFN sur les initiatives de finance durable dans les pays à faible revenu, intitulé *Necessary Ambitions*⁵ établit clairement les progrès réalisés et la volonté des pays à faible revenu de concevoir des cadres porteurs malgré leur manque de ressources et l'existence d'autres priorités nationales. La finance durable est jugée être un outil essentiel pour renforcer la résilience des marchés et relever les grands défis sociaux et environnementaux. Il sera toutefois nécessaire de mobiliser un appui international supplémentaire pour réduire les risques des investissements et permettre de mettre en place une finance durable à grande échelle.

Conclusion

Le SBFN est une plateforme de partage des connaissances et de collaboration à laquelle peuvent participer volontairement les autorités réglementaires du secteur financier et les associations professionnelles des pays émergents. Le réseau fournit à ses membres un appui sous diverses formes :

- Maintien d'un partenariat et apport direct de contributions techniques à la conception des cadres nationaux et des plans de route grâce à l'exploitation de la riche base de connaissances constituée par les expériences et les savoirs des membres.
- Collaboration avec les programmes d'IFC et de la Banque mondiale de manière à faire bénéficier d'une plus ample assistance technique les pays membres à différents stades de leur évolution à l'appui de la finance durable.

5 SBFN, « Necessary Ambition: How Low-Income Countries Are Adopting Sustainable Finance to Address Poverty, Climate Change, and Other Urgent Challenges », 2020.

- Regroupement des connaissances des membres et prise en compte des perspectives des pays émergents dans le dialogue sur la finance durable à l'échelle mondiale.
- Organisation des efforts collectifs des membres en vue de la poursuite de travaux de recherche et de la formulation d'approches et de produits communs, notamment par l'intermédiaire de groupes de travail dirigés par les membres.
- Apport d'un soutien à des ateliers organisés dans les pays pour amener diverses parties prenantes à poursuivre une vision et un plan d'action national commun.

La finance durable est, plus que jamais, un mécanisme offrant de vastes possibilités d'aider les pays à reconstruire et à accroître leur résilience face à d'importants défis sociaux et environnementaux. La pandémie de COVID-19 en est un exemple majeur. Les pays menant la charge en ce domaine ont permis d'établir que la prise de mesures par anticipation peut contribuer à attirer des capitaux internationaux et à débloquer des financements au profit de nouveaux secteurs verts et inclusifs, et aussi de financements pour faire face aux répercussions de la pandémie. Une action tardive peut placer les institutions financières locales dans une situation défavorable, tandis que le manque de cohérence avec les autres marchés peut accroître le coût et réduire l'efficacité des activités transfrontalières de financement durable. La poursuite d'une action concertée par les autorités chargées de réglementer le secteur financier et les associations professionnelles revêt de plus en plus d'importance. La comparaison des progrès des pays membres du SBFN effectuée en 2021 fait ressortir les priorités importantes que devront poursuivre, conjointement, les membres du réseau, IFC, la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement.

MESURES PROPOSÉES POUR LES MEMBRES DU SBFN AU NIVEAU NATIONAL

- **Élargir et approfondir les cadres de gestion du risque ESG à l'échelle du secteur financier** pour promouvoir la compétitivité, les possibilités d'investissement, la résilience face au climat et l'obtention de résultats grâce à la finance durable.
- **Accélérer la conception de lignes directrices et d'outils pour faire face au risque climatique** de manière à permettre aux autorités réglementaires, aux associations professionnelles et aux institutions

La finance durable est, plus que jamais, un mécanisme offrant de vastes possibilités d'aider les pays à reconstruire et à accroître leur résilience pour faire face à d'importants défis sociaux et environnementaux, comme la pandémie de COVID-19

financières d'évaluer et de suivre le risque climatique et ses répercussions financières, et d'en rendre compte conformément aux pratiques internationales — sachant qu'il est impératif de poursuivre sans attendre une action climatique.

- **Mieux comprendre les feuilles de route nationales pour la finance durable de manière à prendre conscience de la diversité des approches et des points de départ**, ainsi que du rôle moteur que peuvent jouer tous les acteurs du secteur financier, qu'il s'agisse des banques, des marchés de capitaux, des sociétés d'assurances ou des caisses de pension.
- **Soutenir l'élargissement du champ de la finance durable au-delà de la finance « verte »** pour intégrer l'inclusion financière, la transition juste, les droits humains, la parité femmes-hommes, la santé, les questions d'égalité, et autres ODD.
- **Renforcer et harmoniser les données et les prescriptions en matière de divulgation de l'information** dans toutes les parties de l'écosystème de la finance durable, en particulier grâce à la collaboration des autorités réglementaires.

Actions collectives proposées pour la communauté du SBFN

- **Poursuivre les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités** des autorités réglementaires et des banques pour leur permettre de concevoir et de mettre en œuvre des cadres de finance durable efficaces.
- **Renforcer la collaboration pour la conception d'approches et de produits communs** par l'intermédiaire des groupes de travail du SBFN et grâce à la participation au dialogue tenu à l'échelle mondiale.
- **Regrouper l'ensemble des connaissances considérables de la communauté du SBFN** pour produire des outils dynamiques et accessibles, des données, des études de cas et des faits probants permettant aux membres de mieux s'informer et de collaborer plus efficacement dans certains domaines de la finance durable.

Le **secrétariat du SBFN** soutiendra ces efforts au cours des deux prochaines années en prenant des mesures pour :

- Former le **Groupe de travail sur les instruments de la finance durable** dans le but de cartographier le paysage des instruments financiers axés sur la durabilité et soutenir la formulation d'approches communes pour l'établissement de taxonomies nationales et d'autres stratégies pour accroître la crédibilité.
- Former le **Groupe de travail sur les données et la divulgation de l'information** dans le but de cartographier les travaux réalisés à l'échelle du Réseau sur les cadres d'établissement de reporting, les prescriptions en matière de divulgation de l'information, le suivi et le partage des données à l'appui de la finance durable, et de recenser les principes et les outils communs permettant d'apporter un soutien aux membres.
- Appuyer les travaux entrepris par le **Groupe de travail SBFN IDA⁶** dans le but de concevoir des outils et de dégager des ressources pour renforcer les capacités et simplifier le processus d'adoption de feuilles de route et de cadres pour la finance durable dans les pays à faible revenu.

- **Aider les membres à planifier leur programme de renforcement des capacités** et à obtenir accès aux outils et aux programmes de formation proposés par IFC, la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement.
- Continuer de faciliter les **échanges de connaissances virtuels** entre les membres dans les domaines présentant un intérêt, et organiser des webinaires couvrant les expériences des membres, auxquels participent des experts internationaux.
- Concevoir des **outils d'analyse interactive en ligne et mobiliser des ressources** de manière à pouvoir exploiter le volume considérable de données réunies dans le contexte des rapports du SBFN sur les progrès réalisés dans le monde.

Le SBFN représentera de surcroît les vues des pays émergents dans le contexte des dialogues tenus à l'échelle mondiale sur la finance durable, et s'emploiera, notamment, à :

- **Présenter les contributions des membres aux initiatives internationales sur la finance durable**, comme le Groupe de travail sur la finance durable du G20, le Réseau pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS), et la Plateforme internationale sur la finance durable (IPSF).
- **Collaborer avec des plateformes régionales** comme les banques centrales et les autorités monétaires de l'ASEAN, l'Association des banques d'Amérique latine (FELABAN), et le conseil des organismes de contrôle des banques, des sociétés d'assurances et d'autres institutions financières d'Amérique centrale (CCSBSO), dans le but de promouvoir la collaboration, l'innovation et le partage des connaissances à l'échelle régionale.

6 La mention « IDA » dans ce contexte indique que les travaux visent les pays à faible revenu admissibles à bénéficier d'un soutien de l'Association internationale de développement, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale.

ACCÉDER AUX RAPPORTS GLOBAL ET PAR PAYS À :

WWW.SBFNETWORK.ORG



Sustainable
Banking and
Finance
Network



Creating Markets, Creating Opportunities